

Le conseil des prud'hommes de la [VILLE DE CHARLEVILLE-MEZIERES](http://www.charleville-mezieres.fr) / T : 03.24.32.40.00 (Ardennes) a décidé de condamner cet été l'entreprise des Boulangeries Huart de Sedan à verser 526.000 € à ses anciens salariés. Les principaux motifs sont le licenciement sans motif réel et le travail dissimulé. Des faits que conteste l'ancien patron de l'entreprise, Pierre Huart. En décembre 2014, la liquidation de 8 boulangeries avait coûté leur emploi à 30 salariés. www.charleville-mezieres.fr